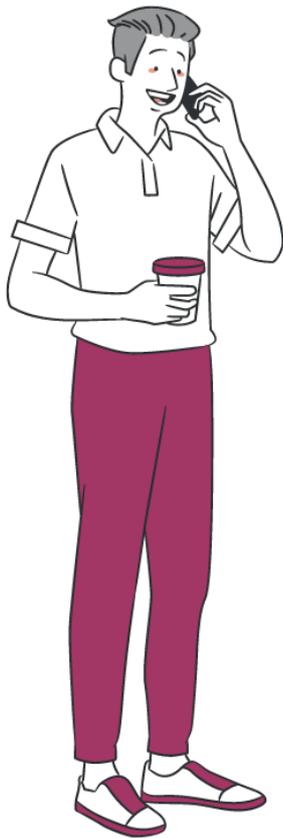


La copromini

Offre réservée aux petites copropriétés
comme défini par la Loi ÉLAN *

*composées de moins de 5 lots principaux ou dont le budget prévisionnel moyen ne dépasse pas 15 000€ sur 3 années consécutives



Une offre pro pour les petites copros ? Sans payez trop ? C'est possible ! Et cela sans rogner sur l'entretien de votre patrimoine.

Le constat établi par Coprox, qui fait suite à de nombreux échanges avec les copropriétaires, est que les petites copropriétés ont de grandes difficultés à trouver une solution adaptée à leurs besoins !

- Les tarifs pratiqués par les syndicats professionnels traditionnels les laissent pantoises au regard de leur taille.
- Le syndic en ligne, n'apporte pas toujours les services attendus par ces petites copropriétés.
- La gestion en syndicat bénévole, ne peut fonctionner pour toutes les copropriétés, puisque 1 copropriétaire porte la responsabilité des actions engagées.

Chez Coprox, les petites copropriétés bénéficient de la même attention que les grandes, elles sont accompagnées dans tous leurs projets avec une grande disponibilité. Le juste prix est pratiqué.



Coprox, c'est un professionnel soucieux de préserver & valoriser votre patrimoine. Vous bénéficiez d'une gestion transparente, collaborative et très réactive !

Communiquer est la base de toute relation solide

Coprox a décidé de proposer à TOUTES les copropriétés un service de qualité, professionnel au juste prix !

Expertise, rigueur et conseil

- **1 visite annuelle** de votre copropriété (nous sommes tenus par la loi de vous visiter au moins une fois par an, et nous n'y dérogeons pas !).
- 1 gestionnaire de terrain expérimenté vous conseille.

Un budget maîtrisé

- **Dépenses et impayés surveillés de très près !** Car le budget peut vite s'envoler lorsqu'il est divisé en peu de copropriétaires !
- Vos contrats spontanément remis en concurrence !

Une gestion efficace

Plus besoin de passer par l'assemblée générale pour prendre des décisions*.

- **Les dossiers avancent rapidement !**
* unanimité des voix requises.

Une gestion transparente

- Vous suivez toutes les actions qui sont menées en temps réel via la plateforme MaCopro (intuitive et collaborative).
- Pour le conseil syndical : accès à la comptabilité de la copropriété en temps réel : état des impayés, évolution du budget, etc.

Une gestion collaborative

- **Bricoleur ?** Pourquoi ne pas participer à l'entretien bénévole de votre résidence pour les menus travaux afin d'économiser le coût d'une intervention*.
***doit être voté en assemblée.**
- Pourquoi ne pas proposer les entreprises qui interviennent sur votre copropriété ?

La transparence commence par vous proposer un prix transparent !
Rendez-vous sur le site Coprox

On en discute ?
07.80.91.10.91
www.coprox.immo